

## **SEANCE DU 05 AOUT 2014**

L'an deux mil quatorze, le cinq août à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 29 Juillet 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 15            Présents : 11            Votants : 12

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoints.  
Eddy BERNARDI - Michel BERGER - Roger PHILBERT - Bruno FAVIER  
Régis MONNIER -Françoise FEY L'HERISSON - Véronique JOLLY

Absents excusés :

Bernard VETTRAINO

Jean-Michel ROYER Pouvoir à Elodie VIREY

Karine RODRIGUEZ - Anne PETITEAUX

M. Michel BERGER a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

### **I. ADHESION DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE**

- Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes départemental pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L331.4 et L 441.5,

Vu la délibération en date du 23 mai 2014 du Bureau du Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes départemental pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses propres besoins,

Considérant que le SDEA constitue un groupement de commande départemental afin de massifier les besoins d'énergie et qu'il assure le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, en application de l'article 8.VII.1° du Code des marchés publics,

- DELIBERE :

APPROUVE l'acte constitutif ci-joint pour le groupement de commandes départemental pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SDEA en application de la délibération du Bureau Syndical du 23 Mai 2014,

DECIDE d'adhérer à ce groupement de commandes,

PREND ACTE du fait que la contribution financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et S'ENGAGE à inscrire cette dépense sur le budget de l'exercice correspondant,

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, et signer tous documents relatifs à cette décision

DONNE mandat au SDEA pour collecter les données de consommations de chacun des points de comptage, de livraison et d'estimation au nom de la commune auprès des fournisseurs et/ou gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel,

## **II. TRAVAUX EN COURS.**

### **- Bâtiments communaux :**

#### o Garderie

La Commission des Bâtiments en date du 21 Juillet 2014 a constaté que l'état des murs intérieurs de la garderie était en très mauvais état. Des devis de réfection de peinture ont été demandés aux Entreprises Lambert et Chapus afin que les travaux soient réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

Jean-Luc GALLEY n'a pas pris part à la délibération considérant que le Conseil Municipal le sollicitera pour la fourniture d'une porte d'accès de sortie de secours et un plafond avec isolation.

#### o Travaux couverture zinguerie local école primaire – garderie scolaire

Après avoir pris connaissance de plusieurs devis et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

RETIENT les Etablissements DESPIERRE René pour la réalisation des travaux de couverture zinguerie sur le local de l'école primaire et de la garderie scolaire pour un montant de 4.290, 48 € TTC

DIT que les crédits sont inscrits au budget

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### o Ecole primaire et maternelle :

L'Entreprise VERELEC a réalisé des travaux de mise aux normes électriques.

Des travaux de nettoyage et de réfection ont été réalisés dans les locaux de deux écoles. (grenier, toilettes)

Un dossier de subvention sera soumis au Conseil Général avant le début des travaux.

#### o Cimetière et grilles de la mairie :

Des devis de peinture pour les grilles du cimetière et de la mairie ont été demandés aux Entreprises Chapus et Lambert. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, décide de différer ces travaux.

#### o Chantier Jeunesse :

M. le Maire rend compte du Chantier Jeunesse qui s'est déroulé du 16 au 29 Juillet dernier qui a consisté au démontage et tri des pierres du mur d'enceinte de l'Eglise. Ils ont procédé également au grattage des murs extérieurs de la Chapelle Sainte Béline. Une solution sera trouvée pour la réfection de cet enduit en pierres avant l'hiver.

Michel BERGER souhaite savoir qui a demandé de retirer le crépi de la Chapelle Sainte Béline, et qui décide les travaux des bâtiments et comment est utilisé le fonds de dotation.

M. le Maire répond que l'on a saisi l'opportunité de la présence du Chantier Jeunesse pour l'intervention sur le bâtiment de Sainte Béline. Les travaux dans les bâtiments communaux sont

proposés par la Commission et validée par le Conseil Municipal. L'utilisation du fonds de dotation est soumise à décision du Conseil d'Administration après que la Commune ait déposé des demandes de travaux correspondant à l'objet social du fonds de dotation.

- Projet extérieur et Eglise :

M. le Maire informe que les tarifs pour déplacer le transformateur seront sensiblement les mêmes que le devis précédent (une confirmation du SDEA nous sera transmise).

Les travaux du Calvaire sont terminés.

Pour le projet des travaux de l'Eglise, M. le Maire contactera la DRAC afin de connaître les modalités d'intervention sur les différentes phases de travaux.

Jean-Luc GALLEY informe du développement de mэрule (champignons) à l'intérieur de l'Eglise à proximité de l'Autel.

- Acquisition de matériel :

- Nettoyeur haute pression

Après avoir pris connaissance de plusieurs devis et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE l'acquisition d'un nettoyeur haute pression ALTO réf FR 1600 1227 auprès de 3 D France représenté par M. Dominique FAYS, pour un montant de 2098, 00 € H.T.

DIT que les crédits sont inscrits au budget

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- Vérification des installations électriques :

Après avoir pris connaissance de plusieurs propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

**RETIENT** la SARL VERITECH pour une vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux (Mairie - école maternelle – Local Sapeurs-Pompiers – Eglise – Ecole Primaire – Maison des Associations – Ateliers Municipaux) au coût total de 1452.00 € T.T.C.

**DIT** que les crédits sont et seront prévus au Budget Primitif de chaque année

**AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat d'abonnement périodique et tous documents relatifs à cette décision.

- Logiciel Etat-Civil :

M. le Maire présente la proposition financière Logiciel Etat Civil, des éléments complémentaires seront demandés au prestataire

### **III. PERSONNEL**

#### **- Recrutement d'un contrat unique d'insertion CUI - C.A.E. (droit privé)**

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi pour le compte de l'Etat. et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de dix-huit mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents

- DECIDE de créer un poste d'agent de cantine et garderie scolaire et périscolaire dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de dix-huit mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à vingt heures par semaine annualisées (20 heures minimum annualisées).
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement et signer tous documents relatifs à ce recrutement.

### **IV. COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS.**

Jean-Philippe LOUIS-THIVET remercie les personnes qui ont fait les courses pour les écoles et Elodie VIREY remercie également les personnes qui ont assuré le remplacement à la garderie.

#### **1. Cimetière.**

Jean-Luc GALLEY, lors de la réunion du 07 Juillet dernier, a répondu aux diverses questions posées par les Membres de la Commission Cimetière afin qu'ils puissent travailler sur l'ensemble de la réglementation et donner leur avis pour les reprises et attributions de concessions de famille.

#### **2. Festivités des 13 et 14 Juillet :**

##### **- Rotonde :**

Suite au coup de vent, une rotonde a été endommagée obligeant d'avoir recours à la Ville de Bar-sur-Seine moyennant une location de 250 €

Roger PHILBERT a demandé un devis pour l'approvisionnement de pièces de rechange, selon le coût, il faudra envisager l'acquisition d'une rotonde neuve.

- Repas du 13 Juillet :

75 repas gratuits pris en charge par la Commune et 50 payants ont été servis suivis de la retraite aux flambeaux, du feu d'artifice et du bal.

M. le Maire remercie le Syndicat d'Initiative pour la buvette, les Sapeurs-Pompiers et en particulier Jean-Michel ROYER pour le superbe feu d'artifice.

- Jeux du 14 Juillet :

Pour avoir organisé des jeux, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** de voter une subvention exceptionnelle de **75 €** aux Associations suivantes :

- Sapeurs-Pompiers de Landreville
- Société de Tir la Fraternelle
- Landreville Shoot of Paintball
- Syndicat d'Initiative de Landreville
- Quai des Arts

**DIT** que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2014.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

3. Commission Voirie

- Aménagement écluse RD 67

La Commission Voirie réunie le 29 Juillet dernier a pris connaissance de la nouvelle estimation présentée par le Cabinet VIARDOT pour un montant de 19.125.75 € HT + honoraires 2180 € H.T et le versement par le Conseil Général de la subvention de 11146 €, le Conseil Municipal par 10 voix pour 1 contre et 1 abstention charge M. le Maire de contacter le Cabinet VIARDOT pour lancer les appels d'offres dès le 06 Août 2014.

- Marquage au sol :

Un devis de réactualisation par rapport à 2013 sera demandé au SLA avec ajout du parking Aristide Estienne.

- Courrier M. Philbert :

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Roger PHILBERT proposant des modifications sur la circulation dans le village. Il relate l'avis de la Commission Voirie. Le Conseil Municipal, à la majorité de ses Membres, confirme ses positions.

- Syndicat de l'Ource :

Jean-Luc GALLEY ET Régis MONNIER rendent compte de la réunion du 09 Juillet pour la constitution du bureau :

Président : Philippe MILLOT

Vice Président : Michel FURDYNA

- CCAO :

Elodie VIREY rend compte de la réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2014.

CIAS : la CCAO étudie la possibilité d'un centre intercommunal d'action sociale

- Fleurissement :

Elodie VIREY et Véronique JOLLY rendent compte de la Visite du Comité Départemental des Villages Fleuris. Après avoir fait visiter les divers aménagements, le Comité a souligné le respect des conseils prodigués par leurs soins et noté une amélioration depuis 2 ans. La décision du Comité devra intervenir avant fin août.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES.**

- Remerciements de la Prévention Routière pour versement subvention
- SACEM Repas des Anciens : communiqué dans la presse faisant état de musiciens et magicien
- Rythmes scolaires : l'animatrice sportive sera mise à disposition tous les vendredis de 15 h à 16 h 30
- Débit Internet : aménagement du numérique, des contrôles auront lieu en juillet et août sur la situation actuelle.
- Renouvellement convention mise à disposition d'une salle de la Maison de la Parole pour la cantine : 530 € pour 5 jours et possibilité d'utiliser la salle le vendredi après-midi pour les activités périscolaires
- Courrier M. BEDIER concernant l'acquisition de terrains jouxtant sa propriété, le Conseil Municipal propose 500 m<sup>2</sup> à 20 € le m<sup>2</sup> et charge M. le Maire de transmettre cette proposition à l'intéressé.
- Courrier POIRIER : information concernant les futurs appels d'offres et sur la situation globale des entreprises de travaux publics.
- Rencontres Cinéma des 8 et 9 août prochain : l'installation de la rotonde se fera jeudi soir et le 08 août à 18 h à la Maison des Associations : invitation pour le lancement de ces rencontres.

### Tour de table :

Régis MONNIER donne des infos sur l'installation de la future station-service. Le Garage MAUCLAIRE procèdera à l'abattage de l'arbre à ses frais et la Commune aura à sa charge la partie caniveau et voirie.

Roger PHILBERT : chiens errants et déjections canines

Souhaits de travaux émis par les Conseillers absents à la réunion précédente :

- Bruno FAVIER : Chemin VETTRAINO – Réfection Mairie et Secrétariat – Acquisitions et viabilisation de terrains constructibles – Enfouissement réseaux Grande Rue.
- Michel BERGER : Travaux Eglise – Réfection Mairie et Secrétariat.

Jean-Luc GALLEY indique que le jalonnage du Chemin du Joncheret sera fait par François TARTARY la semaine prochaine.

Jean Philippe LOUIS-THIVET précise que l'Entreprise DANGIN interviendra pour le démontage de la cheminée dans le logement de location et aussi procèdera à la réfection de la plaque située sous le perron de la Mairie.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.